

UN-REDD
PROGRAMME



Rapport final sur la quatorzième réunion du Conseil d'orientation

PROGRAMME ONU-REDD

21-22 mai 2015

Washington, D.C., États-Unis
d'Amérique

Table des matières

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS.....	2
INTRODUCTION	5
SÉANCE 1: OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
SÉANCE 2: APERÇU DES AVANCÉES RÉALISÉES ET DES RÉSULTATS OBTENUS DEPUIS LA TREIZIÈME RÉUNION DU CONSEIL D'ORIENTATION	6
SÉANCE 3: QUESTIONS RELATIVES À LA STRATÉGIE ET AUX POLITIQUES.....	9
SÉANCE 4: INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LES PROGRAMMES NATIONAUX	15
SÉANCE 5: ÉVALUATION DES BESOINS DES PAYS	19
ANNEXE I: RÉSUMÉ DE LA SÉANCE CONSACRÉE À LA GOUVERNANCE, PB14, 21.05.2015	21
ANNEXE II: LISTE DES PARTICIPANTS.....	23

Résumé des décisions

Séance 1: Ouverture

Décision #1 : *Les membres du Conseil d'orientation ont approuvé l'ordre du jour de la quatorzième réunion du Conseil d'orientation.*

Séance 2: Aperçu des avancées réalisées et des résultats obtenus

Décision #2: *Le Conseil d'orientation a approuvé le sixième rapport d'étape annuel consolidé 2014 du Fonds du Programme ONU-REDD (UNREDD/PB14/2015/II/2a) et pris note du cadre de financement du Programme ONU-REDD.*

Séance 3: Stratégie du Programme pour 2016-2020

Décision #3: *Cadre stratégique 2016-2020*

Le Conseil d'orientation :

- i. A accueilli avec satisfaction l'issue du processus d'élaboration du cadre stratégique 2016-2020 et entérine la direction générale de la stratégie énoncée par le cadre stratégique 2016-2020 du Programme ONU-REDD (UNREDD/PB14/2015/III/3) ;*
- ii. A noté que le cadre stratégique 2016-2020 sera assorti d'un cadre de résultats pleinement explicité, lequel viendra préciser les modalités de l'exécution du Programme aux niveaux mondial et national, ainsi que d'une structure de gouvernance garantissant la direction effective et opérationnelle du Programme ;*
- iii. A prié le secrétariat de soumettre une réponse détaillée et référencée indiquant de quelle manière la stratégie donne suite aux conclusions et aux recommandations de l'évaluation externe.*

Décision #4: *Modalités de gouvernance pour 2016-2020*

Le Conseil d'orientation a pris acte du processus consultatif mené jusqu'ici sur la nouvelle structure de gouvernance du Programme ONU-REDD 2016-2020, et a noté avec satisfaction le processus:

- i. Un document d'information révisé, décrivant intégralement la structure de gouvernance, sera diffusé par le secrétariat au plus tard le 15 juin 2015, pour commentaire par les membres du Conseil d'orientation et observateurs à une échéance d'un mois;*
- ii. Les commentaires reçus seront pris en compte dans les modalités de gouvernance sur lesquelles reposent le mémorandum d'accord entre les organismes des Nations Unies et l'accord administratif standard entre les donateurs et le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires ;*
- iii. De plus, le Conseil d'orientation a discuté les éléments de la structure de gouvernance du Programme ONU-REDD:*

- a) *Un Conseil d'orientation, un Conseil exécutif et des comités directeurs nationaux seront guidés dans leur travail par les principes fondamentaux d'ouverture, de transparence, de responsabilité, de prise de décisions par voie de consensus, et de participation ;*
- b) *Les groupes composant le Conseil d'orientation auront le droit de se faire représenter à tous les niveaux de gouvernance du Programme ;*
- c) *Les membres des différentes instances de gouvernance se doivent de consulter les groupes qu'ils représentent respectivement et de les informer en retour. Le Programme ONU-REDD devrait s'employer à appuyer ces consultations ;*
- d) *Le Conseil exécutif sera composé d'au moins un représentant par groupe. Les pays partenaires disposeront d'un représentant par région ;*
- e) *Les comités directeurs nationaux seront mis sur pied selon les besoins des pays et les circonstances nationales, et composés au minimum du gouvernement, des populations autochtones, d'organisations de la société civile et les Nations Unies. Les donateurs peuvent faire partie des comités directeurs nationaux, et d'autres parties prenantes concernées peuvent y être invitées si cela est convenu au niveau national ;*
- f) *Les comités directeurs nationaux ONU-REDD peuvent aussi seconder d'autres plateformes, selon qu'il convient et si cela a été décidé au niveau des pays, conformément aux prescriptions de l'ONU-REDD ;*
- g) *Le Conseil d'orientation assurera la direction générale du Programme ;*
- h) *Le Conseil exécutif, taille réduite, prendra les décisions opérationnelles, notamment sur l'attribution des fonds.*

Séance 4: Informations actualisées sur les programmes nationaux

Décision #5:

- i. *Le Conseil d'orientation a reçu avec satisfaction les exposés informels du Chili, du Myanmar et du Pérou.*
- ii. *Compte tenu des présentations approfondies, du stade de préparation avancé et de la nécessité de mener à leur terme les programmes nationaux au plus tard fin 2017, le Conseil d'orientation a recommandé que les dossiers complets en vue d'une dotation financière soient examinés entre deux sessions.*
- iii. *Le Conseil d'orientation a demandé au secrétariat de porter à son attention les documents dès que ceux-ci sont disponibles, en particulier de veiller au respect des processus d'adoption et de consultation au niveau national. Le secrétariat est en outre prié de faciliter la tenue de discussions intersessions inclusives, et d'œuvrer à lever les contraintes technologiques et linguistiques qui pourraient limiter la participation des membres du Conseil d'orientation.*
- iv. *Ces décisions intersessions doivent être prises à titre exceptionnel.*

Décision #6: *Le Conseil d'orientation a pris acte de l'achèvement du Programme national de l'Équateur et de leurs progrès importants accomplis en matière de REDD+, et les en a félicité. Le Conseil*

d'orientation a approuvé les recommandations de l'évaluation finale, et les réponses qui en découlent, et encourage l'Équateur à poursuivre ses efforts.

Séance 5: Évaluations des besoins des pays

Aucune décision.

Séance 6: Clôture de la réunion

Décision #7: *Le Conseil d'orientation a adopté la proposition de tenir sa prochaine réunion, lors de la semaine du 1^{er} novembre 2015 au Guatemala, immédiatement après la réunion du Comité des participants du FCPF.*

Introduction

La quatorzième réunion du Conseil d'orientation du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD) s'est tenue les 21 et 22 mai 2015 à Washington, D.C., États-Unis d'Amérique, immédiatement après la dix-neuvième réunion du Comité des participants (CP) et la huitième réunion de l'Assemblée des participants du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF), qui se sont également tenues à Washington.

Cette réunion a été co-présidée par M. Jorge Mario Rodriguez Zuñiga, Directeur exécutif du Fonds costaricien de financement des forêts (FONAFIFO) et par Mme Mette Løyche Wilkie, Directrice de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Soixante-dix personnes ont participé à la réunion (voir Annexe I). Tous les documents et exposés figurent sur [l'espace de travail](#) et [le site Internet](#) du Programme ONU-REDD.

Séance 1: Ouverture et adoption de l'ordre du jour

Les co-présidents et le secrétariat ont ouvert la quatorzième réunion du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD (PB14). Le Conseil a ensuite adopté l'ordre du jour de la réunion (**voir décision 1 de la PB14**).

1a. Accueil et présentation des co-présidents

M. Mario Boccucci, Directeur du secrétariat du Programme ONU-REDD a souhaité la bienvenue à tous les participants et présenté M. Jorge Mario Rodriguez Zuñiga et Mme Mette Løyche Wilkie, co-présidents de la PB14. Il a souhaité la bienvenue au Népal en tant que nouveau membre du Conseil d'orientation et exprimé ses condoléances les plus sincères pour la tragédie que connaît la population népalaise.

M. Jorge Mario Rodríguez Zuñiga a fait remarquer que la PB14 se tenait à un moment opportun, le Programme finalisant son cadre stratégique pour 2016-2020 afin de garantir que l'appui technique de la REDD+ continuerait d'être efficacement apporté aux pays partenaires. Il a souligné la valeur inestimable de la participation des membres du Conseil au processus d'élaboration de la stratégie, qui donne naissance à un nouveau Programme ONU-REDD pour l'après-2015 dont la démarche est davantage fondée sur les besoins et menée par les pays.

Dans ses propos de bienvenue, Mme Mette Løyche Wilkie a souligné l'importance capitale de cette réunion, ainsi que la richesse et le sérieux du processus de consultation étayant l'élaboration de la nouvelle stratégie. Elle a souligné que le cadre stratégique du Programme ONU-REDD pour 2016-2020 était une façon de renouveler et de renforcer l'engagement des organismes des Nations Unies participant au Programme (FAO, PNUD et PNUE) à travailler ensemble. Elle s'est également félicitée du nombre croissant de connaissances et d'expériences en matière de REDD+ que les pays partenaires pouvaient apporter au Programme et a noté que la stratégie pour le Programme après-2015 était

conçue pour refléter cela. Elle a salué l'ampleur et le champ d'activité du Programme, qui compte désormais 60 pays partenaires, dont les efforts en matière de REDD+, pour beaucoup, progressaient grâce à un soutien ciblé, ainsi que l'augmentation des avancées que l'appui aux pays a permis de réaliser pour qu'ils parviennent à recueillir les avantages sociaux, environnement et économiques précieux de la REDD+. Elle a conclu en remerciant les donateurs du Programme (Danemark, Union européenne, Japon, Luxembourg, Norvège et Espagne) pour leur engagement constant qui permet au Programme de s'élargir et de répondre aux besoins changeants en matière de REDD+ des pays partenaires.

1b. Examen et adoption de l'ordre du jour

Mme Løyche Wilkie a présenté les observateurs à la PB14. Elle a noté que la participation de Transparency International et de l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN), avait été approuvée avant la réunion, et que celle de la *Rainforest Foundation Norway*, a été approuvée par le Conseil, sans aucune objection. Elle a ensuite invité tous les participants à se présenter brièvement.

Mme Løyche Wilkie a expliqué quelques aspects pratiques de la réunion. L'ordre du jour provisoire a été adopté sans objection. Mme Løyche Wilkie a ensuite invité les nouveaux membres du Conseil d'orientation à signer le formulaire de déclaration de conflits d'intérêts.

Séance 2: Aperçu des avancées réalisées et des résultats obtenus depuis la treizième réunion du Conseil d'orientation

Des informations actualisées sur la mise en œuvre du Programme ONU-REDD, sur les grandes lignes du rapport annuel et sur la situation financière du Fonds du Programme ont été présentées. Le sixième rapport annuel de synthèse sur le Fonds du Programme ONU-REDD (rapport annuel de 2014) a été adopté. Les avancées du FCPF depuis la dix-huitième réunion du Comité des participants ont également été présentées au Conseil d'orientation (**décision 2 du PB14**).

2a. Aperçu des avancées, de l'état financier et du rapport annuel de 2014

M. Mario Boccucci a pris note des progrès réalisés depuis la PB13 et noté que quatre pays avaient rejoint le Programme (Burkina Faso, République dominicaine, El Salvador et Vanuatu), portant à 60 le nombre de pays partenaires, et qu'il y avait désormais 23 programmes nationaux. En outre, 37 pays et trois régions reçoivent un appui ciblé et une REDD+ communautaire locale (CBR+) est testée dans six pays. M. Boccucci a également souligné que la journée d'information, organisée la veille, avait été très utile, qu'elle avait montré que l'on comprenait mieux la REDD+ et que sa mise en œuvre progressait (pour consulter les exposés de cette journée, veuillez cliquer [ici](#)).

Lors de sa présentation du sixième rapport annuel de synthèse sur le Fonds du Programme ONU-REDD (rapport annuel de 2014) (UNREDD/PB14/2015/II/2a, [ici](#)), M. Boccucci a souligné que ce rapport répondait pleinement au cadre de suivi des résultats, comme demandé par le PB, en passant d'un établissement de rapports axés sur les activités à des rapports mettant l'accent sur les résultats et les effets obtenus, tant pour les 11 pays actifs ayant soumis un rapport sur leurs programmes nationaux que pour l'appui aux activités nationales REDD+ - cadre du Programme global 2011-2015 (AAN). En

outre, même si le Programme n'était pas initialement conçu autour du Cadre de Varsovie, le rapport de 2014 montre les avancées réalisées au regard des piliers du Cadre de Varsovie.

Le Directeur du secrétariat a souligné une autre caractéristique du rapport, à savoir la façon dont ce dernier reflète les effets du Programme entre 2009 et 2014 et dont le Programme permet de regrouper les nombreuses informations et expériences qu'il a accumulées aux niveaux mondial et national, en diffusant les problèmes rencontrés, les actions menées et les enseignements tirés concernant chaque programme national et chaque domaine d'activité de l'AAN. En outre, M. Boccucci a souligné que, pour la première fois, le rapport intégrait la problématique hommes-femmes grâce à des données ventilées par sexe. En ce qui concerne l'appui ciblé, il a relevé une hausse importante des demandes en 2014, avec 28 demandes approuvées pour un total de 10 millions de dollars É.-U., et une première demande de renforcement des capacités régionales adressée par les pays insulaires du Pacifique. Il a également rappelé qu'une note d'orientation avait été distribuée entre les réunions ([ici](#)) et qu'elle précisait les procédures et démarches visant à élaborer des propositions conjointes d'appui ciblé avec les organisations de la société civile et/ou les peuples autochtones. Il a également rappelé que, compte tenu qu'il est important d'apporter un appui fondé sur des besoins nationaux systématiquement et précisément définis, en 2014, le Programme a lancé un processus d'évaluation des besoins des pays, qui a débuté dans sept pays et deux régions.

Enfin, notant que la REDD+ n'est pas une entreprise aisée, même avec les meilleurs engagements et ressources, M. Boccucci a présenté une démarche de gestion des risques fondée sur des catégories standards de risque, les enseignements tirés et les actions du Programme, qui permettront au Conseil d'orientation et à un futur Conseil exécutif d'adapter la gestion et de fournir des orientations stratégiques pour que le Programme puisse réagir aux risques et réaliser son cadre de résultats.

Commentaires du Conseil d'orientation

Le Conseil a félicité le Programme ONU-REDD et les pays partenaires pour le rapport établi et les résultats indiqués par les pays. Il a salué plusieurs aspects concernant l'élaboration et le contenu de rapports annuels, en particulier sa construction autour des résultats et effets obtenus et l'intégration du Cadre de Varsovie, laissant de côté l'établissement de rapports fondés sur les activités. Il a souligné les différents stades de progression des pays partenaires et la capacité du Programme à s'y adapter. Il a salué la hausse des taux de dépenses de l'AAN et l'augmentation de l'appui grâce à un meilleur support. En outre, il a accueilli avec satisfaction la note d'orientation sur l'appui ciblé.

Le Conseil a demandé des précisions sur la démarche de gestion des risques et sur la façon dont elle aiderait à comprendre les causes du retard pris dans la mise en place des systèmes d'information sur les garanties dans certains pays et dont les obstacles peuvent être aplanis grâce à des solutions adaptées au pays. Il a été également question que le Conseil examine des actions et des mesures correctives pour faire face aux risques et difficultés repérés.

Informations actualisées sur la situation financière du fonds du Programme ONU-REDD

M. Pierre Bardoux, gestionnaire de portefeuille au Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, a donné des informations actualisées sur la situation du Fonds du Programme ONU-REDD. Tout en faisant remarquer qu'aucune contribution supplémentaire n'était attendue cette année car le Fonds existant allait disparaître et qu'une nouvelle stratégie assortie d'un nouveau fonds était en

cours de préparation, il a indiqué que le solde s'élevait jusqu'à présent à 256 millions de dollars É.-U. Il a également fait remarquer que 14 284 226 dollars É.-U. étaient actuellement disponibles pour des programmes et qu'ils devaient être alloués et transférés aux pays avant le 31 décembre 2015. Il a indiqué que le solde qui n'aurait pas été alloué devrait être soit transféré au nouveau fonds soit remboursé aux donateurs (proportionnellement à leur contribution), selon ce qui sera décidé par le Conseil, à sa prochaine réunion ou au plus tard le 31 décembre 2015. M. Bardoux a insisté sur le fait qu'aucune nouvelle date de fin des opérations d'un programme national ne devrait aller au-delà du 31 décembre 2017 car l'exercice du fonds sera entièrement bouclé entre 2016 et 2017.

Enfin, M. Bardoux a attiré l'attention sur le fait que, d'ici fin 2015, le Conseil devrait également avoir approuvé suffisamment d'allocations de fonds pour couvrir les opérations techniques du secrétariat et l'appui aux activités nationales en cours (appui technique) pendant ce processus de clôture des comptes.

Commentaires du Conseil d'orientation

M. Bardoux a répondu à certaines questions en précisant que le Conseil devra décider cette année s'il rembourse tout montant qui n'aurait pas été dépensé, décision qui s'appliquera non seulement aux fonds actuellement en caisse mais également à toute somme restante en décembre 2017 lorsque les comptes du fonds seront entièrement arrêtés.

2b. Bilan et avancement du FCPF depuis la dix-huitième réunion du Comité des participants

Mme Ellysar Baroudy, Coordinatrice du FCPF, a présenté les principaux points qui ressortent des deux réunions qui se sont tenues depuis la dernière réunion du Conseil d'orientation. Au cours de la réunion du Fonds carbone du FCPF, les idées liées au processus de développement exposé par l'Argentine, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la République dominicaine, les Fidji, le Guyana, la RDP Lao, le Mozambique et le Nicaragua ont prédominé. En outre, les participants du Fonds ont décidé de prolonger son mandat jusqu'en 2025, sous réserve de l'approbation du Conseil de la Banque mondiale.

En ce qui concerne la réunion du Fonds de préparation, Mme Baroudy a indiqué que huit subventions de préparation avaient été signées, donnant accès aux pays suivants à 3,8 millions de dollars É.-U.: Bhoutan, Burkina Faso, Colombie, Fidji, Nigéria, Soudan, Togo et Vanuatu. En outre, le Fonds a accepté d'octroyer un financement supplémentaire de 5 millions de dollars É.-U. au Mexique, à la République du Congo et au Viet Nam pour qu'ils poursuivent leurs activités de préparation. Enfin, Mme Baroudy était fière d'annoncer que le Fonds avait atteint une étape importante dans le processus de préparation à la REDD+ avec le premier pays à avoir élaboré un état d'avancement sur un nombre d'outils de la REDD+, la République démocratique du Congo (RDC).

Commentaires du Conseil d'orientation

Le Conseil a encouragé les deux initiatives à poursuivre leur collaboration, il a été en outre proposé que l'ONU-REDD et le FCPF déterminent comment un comité directeur national unique pourrait orienter leurs activités respectives au niveau national.

Séance 3: Questions relatives à la stratégie et aux politiques

ONU-REDD Programme 2016-2020 Cadre Stratégique et ses structures de gouvernance

Tout en félicitant le Programme pour les résultats obtenus au cours des six dernières années, Mme Løyche Wilkie a souligné que la constitution de connaissances par les pays ONU-REDD grâce à la mise en œuvre de la première phase du Programme et une meilleure compréhension de la REDD+ avaient permis au Programme de proposer un projet de stratégie pour 2016–2020 qui aidera les pays à passer de la préparation à la mise en œuvre, vers des paiements fondés sur les résultats. Preuve de l'engagement au plus haut niveau des trois organismes participants, José Graziano da Silva (Directeur général de la FAO), Helen Clark (Administratrice du PNUD) et Achim Steiner (Directeur exécutif du PNUE) ont salué, dans une vidéo, l'initiative collaborative qu'est ONU-REDD et l'appui qu'il apporte aux pays pour avancer sur les questions liées à la REDD+ et progresser vers un développement durable. Ils ont également réaffirmé l'engagement de ces organismes en faveur du partenariat.

Cadre stratégique du Programme pour 2016-2020

Le secrétariat, ainsi que les membres du groupe de gestions des trois organismes participants ont présenté la nouvelle stratégie du programme telle qu'elle figure dans le projet de cadre stratégique (UN-REDD/PB14/2015/3/3).

M. Mike Speirs, Conseiller principal du Programme ONU-REDD, a brièvement décrit le processus mené pour élaborer la nouvelle stratégie d'après les recommandations clés issues des évaluations externes du Programme et les consultations menées auprès de tous les mandants du Conseil d'orientation. Il a insisté sur une recommandation centrale de l'évaluation externe, à savoir la nécessité de revoir le but global et les objectifs stratégiques du Programme ONU-REDD pour faire face aux difficultés majeures que la REDD+ rencontre et au contexte mouvant dans lequel elle opère. Le large processus de consultation mené d'août 2014 à mai 2015 s'est traduit par des entretiens avec les membres du Conseil d'orientation, des consultations via Internet ouvertes à toutes les parties prenantes, des consultations avec les donateurs, des consultations régionales avec les parties prenantes et les experts de la REDD+, et un formulaire d'orientation du Conseil d'orientation sur l'élaboration du projet de cadre stratégique. M. Speirs a évoqué, dans les grandes lignes, les commentaires reçus sur le projet de document présenté au Conseil fin février. Ceux-ci proposaient notamment que le Programme analyse de manière plus approfondie les enseignements tirés et les réalisations atteintes depuis 2008, qu'il étudie ses points forts par rapport à d'autres initiatives liées à la REDD+, qu'il fasse de la théorie du changement le socle d'un cadre de résultats convenus, qu'il précise les dispositions relatives à l'exécution du programme, qu'il définisse la collaboration avec les autres partenaires, en particulier le FCPF et le Fonds vert pour le climat (GCF) et qu'il stipule clairement qu'il ne fournira pas de paiements fondés sur les résultats.

Mme María José Sanz-Sánchez, Coordinatrice de programme du Programme ONU-REDD à la FAO, a présenté la théorie du changement du Programme, ses réalisations, ses résultats et ses thèmes transversaux. Elle a commencé par souligner l'objectif global de développement pour les 10 à 15 prochaines années en ce qui concerne la réduction des émissions forestières et l'amélioration des stocks de carbone dans les forêts tout en contribuant au développement national durable. Elle a ensuite expliqué les deux volets d'effets du Programme pour les cinq prochaines années au cours desquelles d'une part, les pays satisferont les prescriptions de la CCNUCC en matière de préparation à la REDD+ et, d'autre part, les pays commenceront à mettre en œuvre des politiques et mesures permettant de mener des actions REDD+ fondées sur les résultats. Mme Sanz-Sánchez a ensuite expliqué comment les

trois réalisations du Programme étaient définies et insisté sur le fait qu'il fallait adapter les interventions selon le stade où le pays se trouvait et les besoins de celui-ci. La réussite de la REDD+ passe par les thèmes transversaux que sont la participation des différents acteurs, la gouvernance, la gestion de foncier et l'égalité des genres.

M. Tim Clairs, Conseiller sur les orientations et conseiller technique principal pour le Programme ONU-REDD au PNUD, a présenté les partenariats tels qu'ils figurent dans la nouvelle stratégie ONU-REDD. En ce qui concerne les moyens actuels dont disposent les pays qui reçoivent des paiements fondés sur les résultats, notamment le Fonds vert pour le climat, le Fonds carbone du FCPF, les accords bilatéraux et les marchés volontaires, M. Clairs a expliqué comment le Programme continuerait à jouer un rôle constructif pour aider les pays à coordonner les initiatives relatives à la REDD+ afin de garantir 1) leur alignement sur une vision nationale, 2) leur cohérence avec les décisions et prescriptions de la CCNUCC, et 3) leur caractère adéquat pour faire avancer la situation dans le cadre de la CCNUCC, en s'appuyant sur ses avantages comparatifs en matière d'appui fourni de manière concertée et unie optimisant les complémentarités. M. Clairs a dit que le Programme pouvait soutenir les efforts des pays liés au Fonds carbone, en particulier en aidant à montrer comment les politiques et mesures pouvaient parvenir à des résultats mesurables en matière de réduction des émissions ou d'amélioration des stocks de carbone forestier. En ce qui concerne le Fonds vert pour le climat, le Programme pourrait, par les organisations participantes, contribuer en renforçant la préparation des pays à la REDD+ et en fournissant des conseils techniques sur l'application des orientations méthodologiques du cadre de Varsovie pour REDD+. Cette relation mutuellement bénéfique peut créer des synergies entre l'ONU-REDD et GCF, en particulier en utilisant les enseignements tirés et les expériences vécues par l'ONU-REDD pour éclairer toute décision concernant l'actualisation du modèle logique initial et le cadre de mesure des résultats GCF. M. Clairs a dit que l'appui aux pays pourrait être harmonisé avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en particulier en ce qui concerne l'utilisation des stratégies nationales pour la REDD+, en vue d'éclairer l'élaboration de projets du FEM, ainsi que le financement de la mise en œuvre des politiques et mesures liées à la REDD+ pour accomplir des actions fondées sur les résultats. Il a conclu en insistant sur le fait que le Programme ONU-REDD pouvait jouer un rôle catalytique et aider à garantir une meilleure coordination et à assurer une démarche harmonisée unique en matière de REDD+ dans les pays.

M. Tim Christophersen, Coordonnateur de programme du Programme ONU-REDD au PNUE, s'est exprimé sur l'exécution du programme en soulignant les principaux aspects de la nouvelle stratégie. Au niveau de la direction, il a souligné les éléments suivants : un groupe de gestion plus petit de quatre membres (trois membres des organismes des Nations Unies et un membre du secrétariat, se retrouvant toutes les semaines par conférence téléphonique et se réunissant en personne chaque trimestre, une planification conjointe des activités et du budget par les organismes, ainsi qu'un plan de dotation en effectifs stratégiques pour la totalité du Programme. En ce qui concerne l'exécution nationale, M. Christophersen a souligné quelques mesures concrètes : l'engagement à faveur d'une interface administrative harmonisée dans chaque pays, un organisme chef de file par pays, un conseiller principal par pays, responsable devant le groupe de gestion et apportant l'appui technique aux pays grâce aux équipes multisectionnelles d'appui aux pays, et une adresse électronique unique pour tout le personnel (@un-redd.org).

Commentaires du Conseil d'orientation

Les membres du Conseil ont largement félicité le Programme, notamment pour le processus ouvert et participatif mené qui a abouti au document soumis, ainsi que pour l'accent mis sur une exécution au niveau national et le renforcement des partenariats. Le Conseil a dit qu'il était globalement d'accord avec l'orientation stratégique présentée dans le document de cadre stratégique. Les pays ont salué l'engagement du Programme en faveur de l'appui à la préparation et à la mise en œuvre des paiements fondés sur les résultats en insistant sur l'importance de garantir l'appropriation par les pays et le renforcement des capacités au niveau national, ainsi que le leadership national en ce qui concerne les liens avec le Fonds vert pour le climat.

En ce qui concerne la théorie du changement, **il a été admis que les résultats étaient équilibrés et que cet équilibre devrait également être reflété dans les estimations de financement et le cadre de résultats à élaborer.** Certaines préoccupations exprimées concernaient la façon de faire face aux moteurs de la déforestation ainsi que l'inclusion de la participation des différents acteurs du secteur privé et des moteurs de la déforestation sous le thème transversal. Il a été demandé d'inclure un passage sur l'apport des connaissances des peuples autochtones à la réalisation des résultats, tandis qu'un observateur de pays a dit qu'il convenait de souligner l'amélioration des échanges régionaux.

Au niveau stratégique, un consensus général s'est dégagé autour du fait que la théorie du changement était suffisamment large et souple pour couvrir les différentes situations des pays et les stades auxquels ils se trouvaient, et qu'elle saisissait les principaux éléments nécessaires quant à l'orientation du Programme pour l'atteinte de ses objectifs. Il a été également noté que la théorie du changement devait être complétée par un cadre de résultats plus détaillé et reflétant les ambitions de financement associés à l'exécution du Programme, à soumettre dans les prochains mois.

Les partenariats ont été considérés comme un domaine où de nombreuses avancées ont été constatées depuis la dernière version du document. Le renforcement des capacités des pays afin qu'ils puissent coordonner les initiatives et les différents flux financiers a été jugé fondamental. **Un pays a noté que l'un des avantages comparatifs du Programme est le pouvoir de rassemblement des Nations Unies. Il a demandé que le Programme œuvre plus activement aux niveaux national et mondial avec d'autres organismes des Nations Unies et qu'il participe à d'autres initiatives.** Un représentant de la société civile a demandé que le programme soutienne la création de ponts entre les initiatives nationales et infranationales. En réponse à une question posée sur la capacité du Programme à soutenir les pays dans leur accès aux paiements fondés sur les résultats, les organismes ont assuré au Conseil que l'appui du Programme incluait l'accès aux investissements en amont des paiements fondés sur les résultats. Il a été suggéré que le Programme explique mieux sa valeur ajoutée aux nouveaux donateurs, par exemple par une brochure accompagnant la stratégie qui exposerait de manière plus détaillée comment les différents partenaires travailleront ensemble, le FCPF se concentrant davantage sur le niveau infranational et l'ONU-REDD se concentrant sur le niveau national et sur la cohérence des démarches infranationales. Mme Løyche Wilkie a également suggéré qu'une séance sur les possibilités de paiements fondés sur les résultats et la façon dont les pays pouvaient y accéder soit organisée à la prochaine réunion du Conseil d'orientation et que d'autres sources de financement notamment l'appui national à la REDD+, soient étudiées.

En ce qui concerne les dispositions relatives à l'exécution du Programme et les questions sur les fonctions de l'organisme chef de file et du conseiller principal, des précisions ont été apportées. Il a été souligné que ces derniers travailleraient en étroite coordination et que l'existence d'un organisme chef de file impliquait que les trois organismes étaient présents et qu'ils aidaient le pays selon que de besoin. Il a également été précisé que les nouvelles dispositions concerneraient les programmes nationaux approuvés à partir de 2016. En ce qui concerne certains appels lancés en faveur de l'amélioration des échanges Sud-Sud et l'importance de la gestion des connaissances, il a été noté que, une fois que la stratégie globale du Programme aurait été approuvée, une stratégie de gestion des connaissances serait également peaufinée.

Mme Løyche Wilkie a résumé tous les commentaires du Conseil et proposé un projet de décision que ce dernier a adopté (**voir décision 3 du PB14**).

Structures de gouvernance

M. Rodríguez a ouvert la deuxième partie de la séance consacrée aux questions stratégiques et d'orientation en expliquant que les dispositions relatives à la gouvernance ne faisaient pas partie du document de stratégie du Programme ONU-REDD, mais des dispositions juridiques entre les organismes des Nations Unies participants, les donateurs et le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires en vue de soutenir l'opérationnalisation de la stratégie 2016-2020. Il a également précisé qu'une note d'information contenant les dispositions révisées relatives à la gouvernance avait été soumise au Conseil d'orientation (UNREDD/PB14/2015/III/INF.1, [ici](#)) et qu'une séance d'information s'était tenue le 20 mai lors de la journée d'information sur la PB14.

Le Directeur du secrétariat s'est exprimé sur le processus engagé pour élaborer une proposition de dispositifs de gouvernance pour 2016-2020 et sur leurs principales caractéristiques, fondées sur les évaluations antérieures du Programme et les recommandations de différents acteurs et experts. Il a fait part au Conseil d'orientation des commentaires reçus sur le document distribué le 13 mars 2015 à tous les membres du Conseil d'orientation en notant que la proposition de séparation des fonctions stratégiques et des fonctions opérationnelles du Programme et la création d'un seul conseil exécutif avait été vivement soutenue. De plus, il a fait part de la demande de précisions sur la distinction entre l'appui à la préparation et l'appui à l'exécution du programme, les rôles des comités directeurs nationaux et la composition des différents organes de gouvernance. Il a été également demandé que les représentants des organisations de la société civile et des peuples autochtones associés aux décisions d'allocations restent.

M. Boccucci a présenté la proposition révisée précédemment soumise au Conseil le 20 mai, à l'occasion de la journée d'information : i) un large Conseil d'orientation, axée sur les fonctions stratégiques, jouant également un rôle dans la coordination internationale, le dialogue et la gestion des connaissances ; ii) un petit Conseil exécutif centré sur l'amélioration de l'efficacité des décisions opérationnelles ; et iii) des comités directeurs nationaux pluripartenaires, systématiquement créés ou mis en place pour chaque programme national, chargés d'orienter et de superviser l'exécution au niveau national. Il a insisté sur le fait que la participation de chacun des principaux acteurs du Programme ONU-REDD est prévue aux trois niveaux de gouvernance.

M. Boccucci a présenté les prochaines mesures et expliqué qu'un document d'information révisé tenant compte des commentaires reçus lors de la présente réunion du Conseil d'orientation serait distribué par

le secrétariat le 15 juin 2015 au plus tard. Les membres du Conseil pourront faire part de leurs commentaires pendant un mois. Ceux-ci seront pris en compte dans les dispositions relatives à la gouvernance étayant le mémorandum d'accord entre les organismes des Nations Unies et l'accord administratif standard entre les donateurs et le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires.

Commentaires du Conseil d'orientation

Au cours des riches discussions qui s'ensuivirent, les participants ont exprimé leur point de vue et posé des questions sur plusieurs éléments de la proposition. La structure de gouvernance présentée a reçu un appui général, y compris l'adoption d'une structure comprenant trois éléments, un Conseil d'orientation, un Conseil exécutif et des comités directeurs nationaux. De nombreuses suggestions ont été faites sur le rôle du Conseil d'orientation, allant d'une assemblée réunissant tous les pays partenaires, plus axée sur l'échange de connaissances, qui se réunirait tous les deux ou trois ans, à un Conseil d'orientation fournissant des conseils stratégiques complets et approuvant notamment le cadre de résultats du programme et les critères d'admissibilité à l'appui. Certains intervenants ont demandé une structure de gouvernance allégée et plus efficace. Plusieurs voix se sont exprimées en faveur de fonctions spécifiques du Conseil d'orientation et du Conseil exécutif, certains disant que les fonctions telles que l'approbation du cadre de résultats et des critères d'admissibilité devraient relever du Conseil d'orientation et non du Conseil exécutif. Plusieurs pays se sont exprimés sur les comités directeurs nationaux en demandant notamment que leur composition reflète les besoins des pays et les circonstances nationales, et qu'ils soient suffisamment souples pour s'appuyer sur l'expérience spécifique des pays et des usagers. Il a été proposé d'inclure la possibilité de regrouper régionalement les comités directeurs nationaux à des fins d'efficacité et en vue de réduire les coûts de transaction pour les représentants participant à différents comités directeurs nationaux, notamment les donateurs.

En ce qui concerne la composition, de l'avis général, le Conseil d'orientation resterait tel qu'il est et le Conseil exécutif serait composé de membres appartenant à chacun des mandants du Conseil d'orientation. Un intervenant a proposé que le Conseil exécutif compte un représentant par mandant tandis qu'un autre intervenant a proposé que les pays soient représentés par région, à raison d'un représentant par région. La société civile a proposé qu'une organisation de la société civile du Nord et qu'une organisation de la société civile du Sud fassent partie du Conseil exécutif. Les peuples autochtones et la société civile ont souligné qu'il était important de veiller à ce que les points de vue des communautés locales et des autres groupes minoritaires concernés soient représentés à tous les niveaux du Programme, en particulier dans les comités directeurs nationaux. Certains donateurs ont souligné que l'équilibre de représentation entre les différents mandants devrait être préservé à tous les niveaux mais qu'un équilibre devrait être trouvé pour que les donateurs soient à l'aise avec le niveau de contrôle qu'ils pourront exercer sur l'utilisation des fonds.

La nécessité de préciser et d'améliorer les liens entre les trois niveaux de gouvernance a également été soulignée et certaines suggestions visant à préciser la responsabilité et la structure hiérarchique entre les trois organes de gouvernance ont été faites. Un donateur a plaidé en faveur d'un Conseil exécutif pleinement responsable, notant que l'adoption du cadre de résultats et la définition des critères d'admissibilité sont étroitement liés aux décisions opérationnelles et qu'elle devrait donc revenir au Conseil exécutif. Enfin, plusieurs participants ont souligné que les membres du Conseil d'orientation et du Conseil exécutif devaient consulter leurs mandants et leur faire rapport, et que le Programme devait appuyer ces consultations le cas échéant.

Après plusieurs séquences de questions–réponses, le Conseil a accepté la proposition des co-présidents de suspendre la discussion sur ce point afin de permettre au secrétariat d'établir un document révisé reflétant l'échange de vues et les points de convergence que le Conseil examinerait le lendemain matin. Le secrétariat a envoyé le résumé des discussions le 21 mai au soir (*Annexe*), qui définit les domaines de consensus et les éléments devant encore être étudiés sur la structure, les fonctions et la composition des dispositifs proposés.

Mme Løyche Wilkie a redit qu'il n'était pas prévu de prendre une décision sur les dispositifs de gouvernance mais que le secrétariat communiquerait un document d'information révisé le 15 juin 2015 au plus tard sur lequel les membres du Conseil d'orientation ne participant pas à la présente réunion pourraient s'exprimer.

Les discussions se sont poursuivies le vendredi 22 mai et ont abouti à un accord sur les caractéristiques générales des dispositifs de gouvernance sur lesquels les documents pour l'ONU-REDD 2016-2020 pourraient se fonder (mémoire d'accord entre les organismes des Nations Unies et accord administratif standard entre les donateurs et le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires) et à une feuille de route sur l'adoption de ces dispositifs (**décision 4 de la PB14**).

Feuille de route pour la transition 2015-2016

La troisième partie du point de l'ordre du jour consacré aux questions relatives à la stratégie et aux politiques du Programme ONU-REDD portait sur la feuille de route pour la transition entre 2015 et 2016.

Mme Mirey Atallah, responsable des programmes nationaux au secrétariat d'ONU-REDD, a décrit les principales mesures du processus de clôture du Fonds existant et de l'ouverture du nouveau fonds. En ce qui concerne le Fonds actuel, elle a indiqué que le Conseil devrait prendre de décision importante avant décembre 2015, à savoir : i) les dernières allocations de fonds et ii) le sort de tout fonds restant. Quant aux fonds restants, il pourrait être décidé de rembourser les donateurs de manière proportionnelle ou de transférer ce montant au nouveau fonds, s'il est créé. Tous les programmes (mondial et nationaux) bénéficiant du fonds actuel devront clore leurs opérations d'ici décembre 2017, avant une clôture financière dans les six mois suivants. Une fois la totalité des programmes clos, le fonds cessera ses opérations en juin 2018, et son exercice sera définitivement clos en décembre 2019.

Comme indiqué par Mme Atallah, pour que le nouveau fonds soit efficace, trois documents juridiques sont nécessaires: i) le mandat du Fonds, qui s'appuiera en grande partie sur la nouvelle stratégie et contiendra des informations détaillées sur sa raison d'être, la théorie du changement, les dispositifs de gouvernance, le cycle des programmes et le cadre de résultats ; ii) le mémoire d'accord entre les organismes des Nations Unies participants convenant de créer un nouveau fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour exécuter Programme; et iii) un accord administratif standard entre les donateurs et le fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, formalisant l'appui des donateurs à l'exécution du Programme. Mme Atallah a ajouté que le mandat serait joint au mémoire d'accord et à l'accord administratif standard et qu'il constituerait le socle de ces deux instruments juridiques. En ce qui concerne le calendrier, elle a expliqué que pour que le nouveau fonds puisse être opérationnel dès janvier 2016, le mandat devait être finalisé d'ici l'été pour être analysé par les donateurs et les organismes afin de permettre la signature du mémoire d'accord et l'enregistrement des premières

annonces. Enfin, l'accord administratif standard devrait être signé en décembre avant la création des organes de gouvernance et l'inauguration du nouveau fonds.

Commentaires du Conseil d'orientation

Répondant à une question d'un représentant de la société civile sur les cas où la mise en œuvre des programmes nationaux pourrait poser problème, Mme Atallah a donné des précisions sur deux cas de figure. Dans le cas où le Programme aurait un nouveau fonds, pour tout nouveau programme national allant au-delà de 2017, le mandat du prochain fonds pourrait mentionner le fait que les programmes nationaux existants choisis étaient repris dans le nouveau fonds. Si aucun nouveau fonds n'est créé, le Conseil d'orientation en exercice devrait décider qui prend les décisions concernant les programmes nationaux dont l'exécution va au-delà de 2015. D'un point de vue de la procédure, la responsabilité incombe principalement aux organismes, qui doivent rendre des comptes, assurer les programmes et s'acquitter de leur obligation de fiduciaire. Cela représente une base solide pour la transition car les organismes des Nations Unies existent qu'un nouveau fonds soit créé ou pas.

Séance 4: Informations actualisées sur les programmes nationaux

Cette séance, axée sur les pays, s'est organisée autour d'exposés du secrétariat sur le processus engagé pour créer le nouvel encadrement des programmes nationaux, d'exposés informels du Chili, du Myanmar et du Pérou sur les nouveaux programmes nationaux, ainsi que d'un exposé de l'Équateur sur l'achèvement de son programme national.

4a. Exposés par pays de nouveaux programmes nationaux

Mme Mirey Atallah, a planté le décor en rappelant la [décision 4 du PB12 \(UNREDD/PB12/2014/4a/pipeline\)](#) portant création d'un nouvel encadrement des programmes nationaux pour 2015 fondé sur un appel à manifestation d'intérêt. Elle a rappelé que le Conseil avait relancé le groupe de travail du Conseil d'orientation chargé de choisir les nouveaux programmes nationaux en examinant les manifestations d'intérêt et en choisissant les nouveaux pays bénéficiant de l'appui d'un programme national.

Mme Atallah a présenté les conclusions de l'examen des [14 manifestations d'intérêt reçues](#) mené au regard de trois critères : i) le potentiel de réduction des émissions, d'après l'évaluation des ressources forestières mondiales réalisée par la FAO et le classement par couverture forestière, le recul des forêts et le stockage de CO₂ ; ii) la volonté politique et l'engagement exprimé par les membres dans les régimes actuels de paiements fondés sur les résultats ; et iii) l'allocation du Fonds d'ici 2015. L'exhaustivité et la qualité des soumissions, ainsi que le niveau de coopération entre l'ONU-REDD et les pays ont également été examinés. Mme Atallah a indiqué que le groupe de travail avait décidé d'inviter le Chili, le Pérou et le Myanmar à présenter un exposé informel à la PB14, avant que le Conseil d'orientation n'envisage de les inviter à déposer une soumission officielle.

Commentaires du Conseil d'orientation

Plusieurs membres du Conseil ont demandé des précisions sur les pays qui n'avaient pas été choisis et ce qu'il était advenu du nouvel encadrement. Le secrétariat a précisé que le processus visait uniquement à déterminer les pays qui recevraient des fonds avant fin 2015 et qu'aucun autre

classement n'était effectué si des ressources supplémentaires étaient mises à disposition. Le processus de sélection a tenu compte des deux grands éléments que sont les fonds disponibles et le temps. Cependant, si un nouveau fond était créé, son nouvel organe de gouvernance pourrait décider d'envisager ce processus de manifestation d'intérêt aux fins d'encadrement du fonds.

Exposé du Chili

M. Osvaldo Quintanilla, de l'Unité des changements climatiques et des services environnementaux du Chili, a présenté le contexte institutionnel du Chili et la stratégie nationale sur les changements climatiques et les ressources naturelles ([lien vers l'exposé](#)). Soulignant les domaines où le Programme ONU-REDD pourrait aider le pays pendant la phase de transition entre la préparation et l'exécution, il a mentionné l'essai des actions menées sur le terrain en vue de réduire et de supprimer les émissions afin d'éclairer le processus national, l'obtention d'informations et de résultats sur l'exécution grâce à l'analyse des effets sur le terrain, des coûts réels, des résultats et des besoins techniques, l'adaptation du protocole de gestion pour l'action sur le terrain et les systèmes d'appui à différents niveaux et dans différentes situations, et l'observation de la dynamique des communautés, de leurs liens et de leur rôle dans le contexte des garanties. L'importance de la coopération Sud-Sud a été soulignée comme étant un outil central de l'amélioration de la conception de plans et de l'implication des autorités politiques et techniques.

Commentaires du Conseil d'orientation

Le Conseil a félicité le Chili pour les excellents progrès présentés et noté que ce pays pouvait constituer un modèle pour les autres pays de la région qui pouvaient apprendre de son expérience, en particulier en matière de dégradation des forêts. Il a salué la clarté de l'exposé, qui faisait en particulier le lien entre la coordination et la spécificité du Programme, tant en matière financière que de programme. Il a été recommandé que la proposition de programme national fasse la preuve de la coordination avec les initiatives REDD+ existantes et suggéré d'envisager d'utiliser le comité directeur national comme plateforme conjointe pour d'autres initiatives REDD+. Il a été également recommandé d'inclure une large participation des différentes institutions de la REDD+ au Chili pour élaborer un mécanisme de répartition des bénéfices plus complet. Les observateurs ont demandé quelle serait la portée du programme national prévu car il est issu d'un appui à la préparation ordinaire. Ils ont demandé quels étaient l'objectif et les réalisations escomptées des programmes pilotes.

Les membres de la société civile ont salué l'exposé du Chili et en particulier le fait que les consultations se fonderont sur la convention n°169 de l'OIT. Ils ont également salué le fait que la proposition du Chili soit centrée sur les petits propriétaires et les forêts indigènes. Ils ont demandé des précisions sur l'interface entre les forêts indigènes et les peuples autochtones, les droits d'émissions de carbone et la répartition des bénéfices, et l'impact des activités minières dans les forêts sur les peuples autochtones et les communautés locales. Ils ont demandé si le processus REDD+ inclurait des protocoles en matière de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Ils ont demandé des précisions sur la façon dont les communautés locales, les peuples autochtones et les femmes participaient, s'ils étaient consultés et si les directives en matière de consentement préalable, donné librement et en connaissance, de cause étaient appliquées.

Le Chili a redit que le programme national devait encore être peaufiné et remercié les membres du Conseil pour leurs observations et questions. Il a également rassuré le Conseil sur son engagement en

faveur de la consultation et de la participation des peuples autochtones en soulignant les travaux actuellement menés sur un protocole définissant les processus de consultation pour tous les secteurs menant des activités ayant des répercussions sur les peuples autochtones. Il a expliqué que le gouvernement envisageait de mener des consultations aux niveaux national et régional sur la stratégie nationale pour impliquer les acteurs concernés, y compris les peuples autochtones et les communautés locales. En réponse à la question posée sur le secteur minier, le Chili a précisé que les exploitations minières se faisaient en zone désertique, ce qui n'avait pas de conséquences sur le secteur forestier, contrairement à ce qui se passait dans de nombreux autres pays.

Exposé du Myanmar

M. Bo Ni, Directeur et responsable de l'unité principale chargée de la REDD+ au sein du Département des forêts du Ministère de la préservation de l'environnement et des forêts au Myanmar, a présenté la situation de la préparation à la REDD+ au Myanmar en mettant l'accent sur les besoins de financement pour soutenir ce processus et les progrès réalisés à ce jour, ainsi qu'en détaillant comment l'appui au programme national serait utilisé ([lien vers l'exposé](#)). À cet égard, le Programme axera son appui sur la gestion de l'élément de préparation à la REDD+, ainsi que sur la consultation et la participation des parties prenantes. M. Bo Ni a insisté sur le fait que l'appui d'ONU-REDD aiderait à aplanir deux des principales difficultés de la REDD+ au Myanmar, à savoir : i) la constitution d'une vraie vision nationale élevant la REDD+ au-delà du secteur forestier, en tant qu'élément complet du développement durable du pays ; et ii) la constitution de liens entre la REDD+ et le processus de paix dans les zones de conflit actuelles. De plus, le Programme appuierait la plupart du système national de suivi des forêts. En ce qui concerne d'autres éléments de la feuille de route nationale de préparation à la REDD+, l'ONU-REDD compléterait l'appui reçu d'autres partenaires (FEM, OIBT, KFS et RECOFTC, entre autres partenaires).

Commentaires du Conseil d'orientation

Le Conseil d'orientation a félicité le Myanmar pour un exposé complet et clair des progrès réalisés à ce jour et de l'appui proposé par le Programme ONU-REDD. De manière générale, il a soutenu le choix et la proposition du Myanmar et a formulé quelques recommandations et observations. Tout en signalant d'autres donateurs et partenaires internationaux n'ayant pas été cités dans l'exposé, un participant a recommandé d'améliorer la coordination du côté tant des pays que des donateurs. Compte tenu du calendrier d'exécution de deux ans limité par la clôture du fonds, il est essentiel de fixer des objectifs réalistes. Une autre voix s'est élevée pour que le programme national reflète comment la déforestation dans les zones non contrôlées par le gouvernement peut être combattue. Notant que les forêts du Myanmar abritent plus de la moitié des derniers tigres du monde, un participant a demandé des précisions sur l'expansion de l'agriculture et les mesures incitatives à cet effet. M. Bo Ni a répondu que le Ministère de l'agriculture était associé aux travaux et que le Ministère des forêts élaborait une politique pour que l'agriculture ne soit plus le principal moteur de la déforestation.

Plusieurs membres de la société civile et des peuples autochtones ont félicité le gouvernement pour un processus ouvert, consultatif et inclusif en vue d'élaborer la feuille de route de préparation à la REDD+ et l'ont encouragé à poursuivre cette démarche menée aux niveaux local, national et régional. Soulignant qu'il est difficile d'intégrer les minorités ethniques au Myanmar, un participant a proposé d'accroître les ressources allouées à la participation des différents acteurs pour garantir une inclusion continue de tous les groupes tout au long du processus de préparation à la REDD+. Tout en remerciant

Le Conseil pour ses encouragements et ses commentaires, M. Bo Ni a ajouté que le gouvernement révisait actuellement la législation relative aux forêts pour renforcer les efforts communautaires liés aux forêts et qu'il avait accordé 30 droits d'utilisation du sol à des communautés locales afin qu'elles participent aux activités de préservation et de restauration des forêts.

Exposé du Pérou

M. Gustavo Suárez de Freitas, Coordonnateur du Programme péruvien de préservation des forêts et d'atténuation des changements climatiques, a donné un aperçu de la manifestation d'intérêt du Pérou pour un programme national ONU-REDD ([lien vers l'exposé](#)). Soulignant la démarche menée dans son pays en faveur de la REDD+, il a mentionné une approche paysagère comprenant des actions stratégiques dans toute la partie rurale du pays, tant dans les forêts qu'à leur orée. Se référant à la valeur ajoutée de l'appui d'ONU-REDD aux efforts nationaux liés à la REDD+, il a indiqué que le Pérou avait analysé les lacunes et étudié les complémentarités avec d'autres initiatives, exercices qui avaient mis en évidence des aspects qui ne sont pas couverts par des mesures de coopération technique alors qu'ils sont essentiels pour parvenir aux paiements fondés sur les résultats.

Commentaires du Conseil d'orientation

Le Conseil a salué la solidité de l'exposé et la clarté avec laquelle il avait présenté la valeur ajoutée du Programme. Le Pérou est considéré comme un exemple en matière de réflexion, en particulier sur la façon de travailler aux trois phases de la REDD. Plusieurs participants ont lancé un appel en faveur de l'échange de connaissances et du dialogue Sud-Sud afin d'apprendre de leur expérience. Le Conseil a proposé que le Pérou envisage un comité directeur national pour les diverses initiatives liées à la REDD+ afin de promouvoir la coordination. Des précisions ont été demandées sur les plans du Pérou quant à l'utilisation de ressources financières nationales pour la REDD+, ainsi que sur l'agriculture en tant que moteur de la déforestation. Les membres de la société civile ont apprécié l'orientation sociale de l'appui prévu par le pays, en particulier l'inclusion d'un MRV s'appuyant sur les communautés. Ils ont demandé si des consultations se tiendraient conformément aux orientations figurant dans la convention n°169 de l'OIT.

Le Conseil a convenu d'une décision intersession sur les trois nouvelles propositions de programme national, à titre exceptionnel, en raison des restrictions budgétaires, des contraintes de temps et de l'avancement des trois manifestations d'intérêt proposées (**voir décision 5 du PB14**)

4b. Programme national de l'Équateur : évaluation finale

Mme María Del Carmen García Espinoza, point de contact pour la REDD+ en Équateur, a exposé les grandes lignes du processus de préparation à la REDD+ de l'Équateur, les principaux résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés. En présentant un résumé des conclusions de l'évaluation indépendante finale menée au dernier trimestre 2014 ([lien](#)), elle a souligné les enseignements tirés dans les domaines suivants : tenir compte de la complexité de la REDD+, des contextes nationaux changeants et des capacités depuis la phase de lancement ; promouvoir le leadership national ; avoir une démarche nationale claire en matière de REDD+ depuis le début pour garantir une mise en œuvre efficace et une durabilité ; associer les acteurs et institutions concernés au-delà du secteur forestier ; et promouvoir le principe de l'unité d'action des Nations Unies en vue d'une mise en œuvre plus efficace. Les principales recommandations incluaient la nécessité d'anticiper la

transition au niveau des résultats lors de la clôture du programme national et d'articuler les mécanismes administratifs et financiers appliqués aux activités opérationnelles avec les organismes participants afin d'améliorer l'efficacité et de réduire les coûts. Notant que l'évaluation a mis l'accent sur certains aspects précis du programme national, Mme García Espinoza a également présenté le point de vue du pays sur le programme national et la préparation à la REDD+ de manière plus large. Elle a souligné : i) qu'il fallait être plus prudent sur les échéances et la portée tout en prenant acte des capacités nationales et institutionnelles et des contextes changeants ; ii) que la REDD+, en tant qu'entreprise novatrice, impliquait le renforcement de la confiance et des capacités de toutes les institutions impliquées (forêt, gouvernement, etc.) ; iii) qu'une vision et une démarche nationales claires en matière de REDD+, menée par le pays dès le début, étaient nécessaires pour garantir une mise en œuvre efficace et une durabilité ; iv) qu'il était essentiel que tous les partenaires promeuvent le principe de l'unité dans l'action en vue d'un appui plus efficace et plus rationalisé. Les prochaines étapes concernant les mesures prises par le pays en matière de REDD+ sont la tenue d'un dialogue politique et stratégique visant à valider le plan national d'action pour la REDD+ et à le relier à des politiques plus vastes, ainsi que le maintien des éléments opérationnels conçus.

Commentaires du Conseil d'orientation

Le Conseil a félicité l'Équateur pour la réussite de son programme national et les avancées importantes réalisées en matière de REDD+. Un haut représentant d'un organisme, s'exprimant au nom des trois organismes participants, a félicité l'Équateur pour la créativité dont il a fait montre au fil des ans pour trouver des solutions et s'adapter aux nouvelles difficultés. Il a réaffirmé que le Programme continuerait à lui apporter son soutien (par l'appui technique) afin de veiller à ce que l'Équateur consolide ses acquis et poursuive sa préparation à la REDD+. Les membres du Conseil ont souligné que l'échange de connaissances était de la plus haute importance pour que d'autres puissent apprendre de l'expérience et des erreurs de l'Équateur. Répondant à une question posée par un membre du Conseil appartenant à un peuple autochtone, Mme García Espinoza a expliqué que la Constitution reconnaissait les droits collectifs tels que la propriété foncière, les connaissances traditionnelles et les systèmes de gouvernance et qu'il en était donc tenu compte dans la stratégie nationale pour la REDD+ et dans la démarche nationale relative aux garanties.

Séance 5: Évaluation des besoins des pays

Le financement disponible des évaluations des besoins des pays par le biais du Programme en 2014 s'élevait à 1,2 million de dollars É.-U. M. José Carlos Fernández, consultant pour le secrétariat du Programme ONU-REDD sur les évaluations des besoins des pays, a présenté les progrès réalisés avant que trois pays menant une évaluation ne présentent leur point de vue. Sept pays (Guatemala, Madagascar, Malawi, Pérou, Soudan du Sud, Tunisie et Zimbabwe) et deux régions : l'Amérique centrale (Mexique, Honduras, Colombie, El Salvador et République dominicaine) et l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Nigéria, Sierra Leone et Togo) bénéficient d'un appui à la conduite d'évaluations des besoins des pays dans des domaines prioritaires ([lien vers l'exposé](#)). M. Fernández a souligné que ces évaluations éclaireraient les prochains domaines d'appui ciblé et programmes nationaux, ainsi que l'ordre adopté pour mener les activités globales liées à la REDD+ activités au niveau national. À ce jour, Madagascar est au premier rang, les résultats provisoires étant en cours d'analyse. Il est suivi par l'Amérique centrale. D'autres régions/pays en sont à la phase de

préparation de la méthode à suivre et au recrutement de consultants. Les résultats définitifs seront présentés à la quinzième réunion du Conseil d'orientation.

M. Yoel Kirschner a présenté les premières étapes de l'évaluation du Malawi, qui complètent sa demande d'appui ciblée. Cette évaluation a pour but d'examiner de près les lacunes du cadre d'orientation et du cadre juridique qui sous-tendent la REDD+ et de compiler les connaissances liées à la REDD+ dans une feuille de route pour une stratégie nationale ordonnant et coordonnant mieux les mesures nationales liées à la REDD+.

M. Andriamanjato Mamitiana, point de contact des Nations Unies à Madagascar, a présenté certains résultats de l'évaluation menée, axé sur trois domaines : régime foncier, vision de la REDD+ et dialogue intersectoriel, et systèmes nationaux de suivi des forêts (NFMS)/MRV. Il a d'abord expliqué les raisons de cet appui avant de décrire les principales conclusions de l'évaluation, y compris la nécessité de travailler avec les administrations foncières et forestières, d'élaborer des cartes de propriété foncière, de créer un cadre institutionnel permettant les échanges à un haut niveau et le dialogue intersectoriel, et de renforcer les capacités des acteurs de la REDD+.

Mme Ana Karla Perea Blázquez, représentante de l'Amérique centrale, a présenté l'évaluation menée pour évaluer les besoins des pays en matière de suivi des forêts dans le cadre de la Stratégie de l'Amérique centrale pour la viabilité environnementale (EMSA). Elle a noté l'importance de la coopération régionale en matière de création de NFMS et de niveaux d'émission de référence des forêts conformes aux prescriptions de la CCNUCC. Elle a également présenté certains cadres méthodologiques élaborés pour s'adapter à la situation des pays de la région et systématiser le processus d'évaluation des besoins.

Commentaires du Conseil d'orientation

Le Conseil a félicité les trois pays et la région pour leurs exposés. Un membre du Conseil a souligné qu'il était important que les pays échangent leurs expériences sur le MRV, les niveaux d'émission de référence des forêts, notamment par le biais d'évaluations régionales. La représentante de la FAO a indiqué que cela se faisait déjà de différentes façons et que le partage des expériences et des apprentissages entre les pays se poursuivrait dans les évaluations régionales des besoins.

Séance 6: Clôture de la réunion

6a. Prochaine réunion du Conseil d'orientation

Le Secrétariat a recommandé que la prochaine réunion du Conseil d'orientation se tienne la première semaine de novembre 2015, compte tenu d'un calendrier chargé en fin d'année en raison de la COP-21. En outre, le Guatemala a officiellement proposé d'accueillir, la semaine précédente, la quinzième réunion du Conseil d'orientation et la vingtième réunion du Comité des participants du FCPF. Le Conseil d'orientation a adopté cette proposition.

6b. Décisions et conclusions

Les projets de décision des séances 1 à 6 ont été présentés par les co-présidents et adoptés par le Conseil d'orientation.

Annexe I: Résumé de la séance consacrée à la gouvernance, PB14, 21.05.2015

Domaines de consensus

Structure

- Un Conseil d'orientation, un Conseil exécutif et des comités directeurs nationaux.
- Les comités directeurs nationaux servant pour l'ONU-REDD peuvent également servir d'autres plates-formes selon que de besoin et que décidé au niveau national pour autant que les moyens nécessaires pour l'ONU-REDD soient maintenus.
- Séparation entre fonctions stratégiques et fonctions opérationnelles.
- Principes directeurs pour tous les organes directeurs :
 - Intégration
 - Transparence
 - Responsabilité
 - Décisions fondées sur le consensus
 - Participation
- Principes directeurs pour le Conseil exécutif :
 - Petit, allégé et efficace
- Représentants :
 - Les membres devraient représenter les mandants et garantir qu'ils les consultent et reçoivent leurs commentaires.
 - Le Programme devrait aider les membres à tenir des consultations et à fournir des commentaires.

Fonctions

- Le Conseil d'orientation donnera les orientations stratégiques et assurera la supervision du Programme.
- Le Conseil exécutif prendra les décisions relatives à l'allocation de financements.
- Les membres du Conseil exécutif se réuniront en personne ou par télé/visioconférence, échangeront des courriels et pourront s'acquitter de leurs fonctions.

Composition

- Tous les mandants actuels du Conseil d'orientation devraient faire partie du nouveau Conseil d'orientation et du Conseil exécutif.
- Les comités directeurs nationaux:
 - Devraient compter un nombre peu élevé de membres (gouvernement, peuple autochtone, organisation de la société civile, Représentant des Nations Unies dans le pays, Conseiller principal des nationaux) ;
 - Peuvent compter des donateurs parmi leurs membres ;
 - D'autres parties prenantes concernées peuvent être invitées selon un accord au niveau national.
- Les mandants du Conseil d'orientation nommeront leurs membres du Conseil exécutif.

Éléments devant encore être discutés

Fonctions

- Adoption du cadre de résultats par le Conseil d'orientation ou le Conseil exécutif.
- Adoption des critères nationaux d'admissibilité par le Conseil d'orientation ou le Conseil exécutif.

Structure

- Hiérarchie/lien entre le Conseil d'orientation et le Conseil exécutif.

Composition

- Les propositions individuelles suivantes sur la composition du Conseil exécutif ont été formulées:
 1. Le Conseil exécutif devrait inclure trois pays (un par région).
 2. Le Conseil exécutif devrait compter cinq membres au total (un pour chaque mandant).
 3. Le Conseil exécutif devrait compter deux représentants d'organisations de la société civile, l'un du Nord et l'autre du Sud.
 4. Le Conseil exécutif devrait compter un représentant des peuples autochtones, pas nécessairement le membre du Conseil d'orientation mais quelqu'un pouvant s'acquitter de toutes les obligations liées au Conseil exécutif.
 5. Seuls les mandants devraient choisir leurs représentants.

Propositions

Composition

- Le secrétariat du Fonds vert pour le climat devrait être invité en tant qu'observateur permanent du Conseil d'orientation.
- Les communautés locales devraient être représentées dans les organes directeurs.
- Le regroupement régional des comités directeurs nationaux devrait être possible.
- Augmenter le nombre de sièges du Conseil d'orientation.
- Augmenter la durée des réunions du Conseil d'orientation.
- Créer une Assemblée ONU-REDD réunissant tous les pays partenaires.

Annexe II: Liste des participants

	First Name	Last Name	
1	Leandro	Fernandez	Argentina
2	Md. Mozaharul	Islam	Bangladesh
3	Saret	Khorn	Cambodia
4	Oswaldo	Quintanilla	Chile
5	Ivan	Valencia	Colombia
6	Georges Claver	Boundzanga	Congo, The Republic of
7	Henriette	Tsoh-Ikounga	Congo, The Republic of
8	Jorge Mario	Rodriguez Zuñiga	Costa Rica
9	Alexandra	Saenz Faerron	Costa Rica
10	Ricardo	Ulate	Costa Rica
11	Manan Lucien	Dja	Cote d'Ivoire
12	Maria del Carmen	Garcia	Ecuador
13	Maria Victoria	Balcarcel Palencia	Guatemala
14	Carlos	Bonilla	Guatemala
15	Sergio Adrian	Palacios Carcamo	Honduras
16	Mamitiana	Andriamanjato	Madagascar
17	Clement	Chilima	Malawi
18	Yoel	Kirschner	Malawi
19	Ana Karla	Perea Blazquez	Mexico
20	Bo	Ni	Myanmar
21	Ngwe	Thee	Myanmar
22	Rajendra	Kafle	Nepal
23	Carlos	Gomez	Panama
24	Maria Jose	Mendoza Ayala	Paraguay
25	Gustavo	Suarez de Freitas	Peru
26	Anura	Sathurusinghe	Sri Lanka
27	Evarist	Nashanda	Tanzania
28	Xavier Nyindo	Mugumya	Uganda
29	Margaret	Athieno Mwebesa	Uganda
30	Binh	Bui My	Viet Nam
31	Thuy	Nguyen Thi Thu	Viet Nam
32	Deuteronomy	Kasaro	Zambia
33	Memory	Zirobwa	Zimbabwe
34	Robert	Chimambo	CSO - Africa
35	Tek	Vannara	CSO – Asia/Pacific
36	Gustavo	Sanchez Valle	CSO - LAC
37	Chris	Meyer	CSO - Northern countries
38	Joseph	Itongwa	IPO - Africa
39	Grace	Balawag	IPO - Asia
40	Lola	Cabnal	IPO - LAC
41	Joseph	Mutangah	UNPFII

	First Name	Last Name	
42	Michael	Bucki	European Commission
43	Masahiko	Hori	Japan
44	Tore	Langhelle	Norway
45	Lisetta	Trebbi	Norway
46	Monica	Corrales	Spain
47	Laura	López-Ortum Collado	Spain
48	Pierre	Bardoux-Chesneau	MPTF Office
49	Ellysar	Baroudy	FCPF
50	Stephanie	Tam	FCPF
51	Leonel	Iglesias-Gutiérrez	FCPF
52	Patrick	Wylie	IUCN
53	Adriana	Vidal	IUCN
54	Claire	Martin	Transparency International
55	Maria Jose	Sanz Sanchez	FAO
56	Tiina	Vahanen	FAO
57	Tim	Clairs	PNUD
58	Josep	Gari	PNUD
59	Gabriel	Labbate	PNUE
60	Tim	Christophersen	PNUE
61	Mette	Loyche Wilkie	PNUE
62	Edoardo	Zandri	PNUE
63	Mirey	Atallah	Secretariat
64	Mario	Boccucci	Secretariat
65	Jennifer	Ferguson-Mitchell	Secretariat
66	Reem	Ismail Saadeh	Secretariat
67	Frances	Lim	Secretariat
68	Thais	Linhares-Juvenal	Secretariat
69	Michael	Speirs	Secretariat
70	Jose Carlos	Fernandez	Secretariat
71	Mihaela	Secieru	Secretariat
